

## Solidarité avec Stéphane Hessel, Alima Boumediene-Thiery et toutes les victimes de la répression

*Votre signature peut contribuer à sauver un innocent J'insiste en mon nom personnel pour que le plus grand nombre de signataires de notre appel serve de garant aux personnes mises injustement en accusation. Il serait grave que certains subissent dans leur vie ou leur carrière des préjudices que rien, dans les lois françaises, ne justifie. Nous devons obtenir un non-lieu pour tous.* **Stéphane Hessel**

Bordeaux, Mulhouse, Perpignan, Pontoise... : en ce mois d'octobre, des hommes et des femmes sont poursuivis pour « provocation publique à la discrimination » - y compris une sénatrice de la République, Alima Boumediene-Thiery. Ailleurs, d'autres sont convoqués par les préfetures et menacés de procès du même type. Un ancien commissaire de police prétend même poursuivre... Stéphane Hessel, grand résistant, co-rédacteur de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 et ambassadeur de France ! Tous risqueraient jusqu'à 45 000 euros d'amende et trois ans de prison suivant la qualification des poursuites ... Quel crime ont donc commis ces citoyens, connus et inconnus, pour mériter une accusation aussi infamante et encourir des peines aussi lourdes ? S'être dressés contre l'occupation et la colonisation de la Palestine par Israël, et notamment contre les « crimes de guerre » voire « contre l'Humanité » que le rapport Goldstone accuse son armée - et, dans une proportion nettement moindre, des groupes armés palestiniens - d'avoir perpétrés pendant la guerre de 2008-2009 contre la bande de Gaza. S'être révoltés contre l'impunité dont jouit un État qui viole pourtant ouvertement le droit international et les résolutions des Nations unies. Et avoir décidé de prendre leurs responsabilités en appelant eux-mêmes au boycott, au désinvestissement et aux sanctions contre cette politique condamnée par la grande majorité des opinions française, européenne et mondiale.

Pour présenter, contre toute évidence, cette action citoyenne comme raciste, il aura fallu que la ministre de la Justice s'abaisse à inventer, en février 2010, un « boycott des produits casher » qu'aucun dirigeant, aucun groupe, aucun militant du mouvement de solidarité pour une paix juste et durable au Proche-Orient n'a jamais prôné. Puis qu'elle exige des Parquets qu'ils poursuivent les militant-e-s pour « provocation publique à la discrimination ». Et celle qui diffame et menace ainsi des innocents appartient à un gouvernement qui, toute honte bue, non seulement stigmatise une communauté entière en raison de son origine ethnique, mais expulse illégalement de la « patrie des Droits de l'homme », sur cette base, des milliers de ressortissants d'Etats membres de l'Union européenne.

C'est pourquoi nous disons à Michèle Alliot-Marie : « Pas ça et pas vous ! ». Certains d'entre nous appellent au boycott de tous les produits israéliens ; d'autres « ciblent » les seuls produits des colonies israéliennes ; d'autres encore choisissent des formes d'action différentes. Mais nous sommes tous unis pour refuser catégoriquement que les militant-e-s de la campagne internationale Boycott-Désinvestissement-Sanctions (BDS) soient accusés et jugés pour « provocation publique à la discrimination » alors qu'au contraire ils combattent contre toute forme de discrimination, pour le droit de tous les peuples à l'autodétermination, pour l'application à tous les États du droit international et des sanctions prévues lorsqu'ils le bafouent. Tous ensemble, nous exigeons, à la fois au nom du droit international et des libertés : le retrait immédiat des directives envoyées par la ministre de la Justice et son administration aux Parquets et la relaxe immédiate de ces innocents. Honneur à celles et ceux qui font leur le combat pour la justice et la paix que les autorités françaises ont trahi.

17/11/2010

Appel à signer sur <http://www.collectifpaixjustepalestine.org>

## SOMMAIRE

p.1 Solidarité avec les victimes de la répression du BDS

p.2 Lettre à Martine Aubry

p.3 à 5

**Dossier** : Prisonniers politiques en Israël

p. 3 Le procès d'Ameer Makhoul

p.4 - Nous n'oublions pas Abdallah Abu Rahma

- Des vœux pour Salah Hamouri

p.5 Jonathan Pollack condamné à 3 mois de prison

p.6 Chroniques d'Israël / Palestine

p.7 - Des Israéliens pour les Droits de l'Homme

- Qui sommes nous ?

p.8 - *Jaffa, la mécanique...* en DVD

- *Gazastrophe* 3 fois primé

- Un Bateau pour Gaza, ça continue

# UJFP expression

## Lettre à Martine Aubry sur le jumelage Lille / Safed

*Malgré des demandes répétées de notre part, nous n'avons reçu à ce jour (6 janvier) aucune réponse au courrier ci-joint.*

UJFP  
21, ter Rue Voltaire  
75011 Paris

à

**Madame Martine Aubry**  
**Première Secrétaire du parti socialiste,**  
**Maire de Lille**

1er décembre 2010

Objet : demande de rendez-vous

Madame,

L'Union Juive Française pour la Paix souhaite que vous puissiez lui accorder un rendez-vous dès que possible.

L'UJFP milite pour une paix juste et durable entre israéliens et palestiniens. Elle milite pour que le « vivre ensemble » ne soit une formule creuse ni là-bas, ni ici. Elle lutte contre tous les racismes et toutes les discriminations.

Or force est de constater qu'aujourd'hui le plus grand obstacle à la paix au Proche Orient est la fuite en avant du gouvernement israélien dans la colonisation, le maintien du blocus de Gaza, les discriminations envers les « Palestiniens de 48 », le refus du droit au retour des réfugiés – et l'impunité que la « communauté internationale » lui assure.

Nous ne vous cacherons pas que si nous vous demandons ce rendez-vous en urgence, au lendemain de notre assemblée générale annuelle, c'est parce que nous avons été interpellés par vos déclarations récentes :

- votre appréciation sur la campagne « Boycott, Désinvestissement, Sanctions », dont nous sommes partie prenante
- votre volonté de développer la coopération de votre municipalité de Lille avec la municipalité de la ville israélienne de Safed, ville avec laquelle Lille est jumelée, à un moment où cette municipalité israélienne adopte une politique discriminatoire pour ses citoyens palestiniens.

Il nous est arrivé à de nombreuses reprises de signer les mêmes appels que le parti socialiste- et tout récemment pour les manifestations du 4 septembre et du 16 octobre pour dire « NON à la politique du pilori ». Nous pensons qu'il est donc indispensable que nous échangions directement, afin que vous puissiez aussi entendre une voix juive certes minoritaire, mais qui a aussi une réalité et que vous ne connaissez peut-être pas.

Sincères salutations,

**Le Bureau national de l'UJFP**

**Plus de textes, plus d'infos**

Sur [www.ujfp.org](http://www.ujfp.org)

## ***Prisonniers politiques en Israël***

Le procès d'Ameer Makhoul à Haïfa débute le 20 décembre 2010

Le procès d'Ameer Makhoul, coordinateur de Ittijah -l' Union des Associations de la communauté arabe, ONG avec statut consultatif auprès de l'ONU- et l'un des dirigeants du mouvement pour la protection des droits des citoyens palestiniens d'Israël, va s'ouvrir le 20 décembre devant le tribunal du District d'Haïfa.

C'est entre autres grâce à Ameer Makhoul que le Forum mondial de l'Education a pu se tenir à Haïfa, à Jérusalem Est et dans la Palestine occupée en octobre dernier.

Lors de son arrestation, le 6 mai dernier, Ameer Makhoul a été accusé d'assistance à l'ennemi en temps de guerre, de conspiration et d'espionnage aggravé. Pour cela, Ameer Makhoul risque un emprisonnement à vie.

Malgré l'examen d'une douzaine de disques durs et de plus de 30 000 conversations téléphoniques, c'est sur la base d'une confession arrachée après 12 jours passés au secret et lors d'un interrogatoire où il a subi des pressions physiques qu'Ameer Makhoul a signé le 27 octobre dernier, un accord de 'plaider coupable' avec les procureurs israéliens. Cet accord implique une réduction de la liste des accusations et une peine d'emprisonnement de 7 à 10 ans.

Bien évidemment, Ameer Makhoul a démenti les charges portées contre lui.

Orna Kohn de l'organisation Adalah, l'une des avocates de Makhoul, précise que *«la loi israélienne définit de façon très large les dits délits sécuritaires, ce qui criminalise des attitudes ou actions que personne ne s'attendrait à voir incluses dans une clause du code criminel. Le résultat c'est qu'il est très facile pour le procureur général de convaincre un tribunal qu'une personne est coupable»*.

"[Avec] ce genre d'accusations, surtout ce qu'on appelle 'être en contact avec un agent ennemi', la charge de la preuve est déplacée," ajoute t elle. *"Ainsi, c'est l'accusé qui doit convaincre la cour qu'il n'avait aucune intention d'attenter à la sécurité de l'Etat. Une fois que quelqu'un est accusé de cela, il est quasiment impossible qu'il ne soit pas déclaré coupable."*

Selon Nadim Nashif, directeur de Baladna, l'Association pour la Jeunesse arabe - organisme de développement et de renforcement des capacités pour les jeunes Palestiniens d'Israël basé à Haïfa- *« la répression d'Ameer Makhoul et d'autres dirigeants de la société civile palestinienne met en évidence la politique israélienne qui vise à intimider les militants palestiniens qui vivent à l'intérieur d'Israël »*.

*"Je pense que le message essentiel est qu'il y a une limite à notre liberté de militer et que si nous, militants ou personnes qui travaillons dans des ONG, ou les ONG elles mêmes, dépassons ces lignes, alors nous serons punis ou on nous stoppera"*.

C'est dans ce contexte qu'il est important d'aller témoigner solidarité et soutien à Ameer Makhoul, prisonnier politique d'opinion. Non seulement Ameer Makhoul a droit à un procès juste et équitable mais au vu des conditions -contraires aux normes appliquées par un Etat de droit- dans lesquelles les charges ont été obtenues, elles doivent être abandonnées.

Il y a, en plus d'Ameer, entre 20 et 30 Palestiniens citoyens d'Israël, qui sont détenus dans les prisons israéliennes en tant que prisonniers politiques, sans oublier les 7 000 autres prisonniers politiques palestiniens des territoires occupés.

Mireille Fanon-Mendès France, présidente de la Fondation Frantz Fanon -membre du Conseil international des Forums sociaux mondiaux- et membre de l'Union Juive Française pour la Paix (UJFP) témoignera en faveur d'Ameer Makhoul.

L'UJFP est très soucieuse de l'offensive contre les Palestiniens d'Israël, menée dans le cadre d'un gouvernement où siège Avigdor Liberman, qui réclame le transfert de cette population et impose l'allégeance à l'Etat juif comme condition de la citoyenneté des Palestiniens. Elle est totalement solidaire de la lutte d'Ameer Makhool et d'Ittijah pour les droits des citoyens palestiniens vivant en Israël et pour ceux du peuple palestinien. C'est donc tout naturellement qu'elle a décidé d'être présente au procès.

La Fondation Frantz Fanon et l'UJFP appellent tous les défenseurs des droits humains à intervenir pour la libération immédiate d'Ameer ainsi que pour celle de tous les prisonniers politiques palestiniens.

Paris, le 18 décembre 2010

# dossier

## Nous n'oublions pas Abdallah Abu Ramhma

*Ci-dessous un article tiré du site du village palestinien de Bil'in rappelant la situation du coordinateur de son Comité populaire. Nous vous invitons à visiter ce site extrêmement riches en récits, photos, vidéos... sur l'expérience de résistance non-violente menée par les habitants depuis 2005* <http://www.bilin-village.org/francais>

### Un juge militaire ordonne le maintien d'Abdallah Abu Rahma en détention après qu'il ait purgé entièrement sa peine d'emprisonnement

Abdallah Abu Rahma devait être libéré de prison jeudi dernier, après avoir purgé une peine d'emprisonnement d'un an, à laquelle il a été condamné. Il reste en prison après que la Cour d'appel militaire a ordonné aujourd'hui de le maintenir derrière les barreaux, en attendant une décision suite à l'appel du Procureur militaire. (...)

Gaby Lasky, l'avocat d'Abu Rahma a déclaré : « *La décision de maintenir Abdallah Abu Rahma en détention, même après la fin de sa peine est une parodie de la notion même de justice, mais n'est pas une surprise. Le parquet militaire et les tribunaux sont une machine bien huilée de procédures judiciaires injustes politiquement motivées.* »

Le mois dernier, le 11 octobre, Abu Rahma avait été condamné à douze mois d'emprisonnement pour son rôle de premier plan dans le succès de la campagne de son village contre la construction de la barrière de séparation d'Israël sur ses terres. Abu Rahma a été reconnu coupable de charges de liberté de parole, d'incitation et d'organisation de manifestations illégales, mais il a été disculpé de toutes les charges le reliant à la violence.

Abu Rahma a été déclaré défenseur des droits de l'homme par l'Union européenne, sa condamnation a provoqué l'indignation internationale et a été dénoncée par les organisations des droits de l'homme et par la communauté internationale, y compris le chef de la politique étrangère de l'UE, Catherine Ashton. (...)

Abu Rahma, coordinateur du Comité Populaire de Bil'in contre le Mur et les Colonies, a été arrêté l'an dernier par des soldats qui ont attaqué sa maison au milieu de la nuit et a ensuite été mis en accusation devant un tribunal militaire israélien sur des accusations non fondées qui comprenaient le lancer de pierres et la possession d'armes. Abu Rahma a été innocenté à la fois des jets de pierres et des accusations de possession d'armes, mais il a été reconnu coupable de provocation et d'avoir organisé des manifestations illégales. (...)

Le célèbre militant sud-africain pour les droits de l'homme, l'archevêque Desmond Tutu, a appelé Israël à annuler la déclaration de culpabilité d'Abou Rahmah au nom des Anciens, un groupe de personnalités internationales considérées comme des hommes politiques chevronnés, des militants pacifistes et des défenseurs des droits humains, réunis par Nelson Mandela. Les membres des anciens, y compris Tutu, ont rencontré Abou Rahma lors de leur visite à Bil'in, avant son arrestation.

L'organisation internationale des droits de l'homme Amnesty International a condamné la déclaration de culpabilité d'Abu Rahmah comme étant une attaque contre le droit à la liberté d'expression. Human Rights Watch a dénoncé la condamnation, en déclarant l'ensemble du processus comme étant « *un procès inéquitable* ». (...)

24/11/2010

### 2115° jour de prison le 31 décembre pour Salah Hamouri

Inculpé en 2005, sans preuve, sous l'accusation d'avoir eu l'intention tuer le rabbin Ovadia Yossef, après trois ans de détention administrative, il a été condamné en 2008 par un tribunal militaire à une peine de sept ans de prison qu'il purge actuellement. Son Comité de soutien ([comite@salah-hamouri.fr](mailto:comite@salah-hamouri.fr)) demande d'envoyer des lettres pour soutenir son moral. Vous pouvez lui présenter vos vœux :

Salah Hamouri  
Doar nah Guilboa  
10900-Beit shean  
Israël

Ne pas mettre votre nom au dos de l'enveloppe (renvoi à l'expéditeur)

# dossier



## Le militant Jonathan Pollack condamné à trois mois de prison :

« *J'irais en prison la tête haute* »

Le 31 janvier 2008, quelques 30 manifestants ont participé à un circuit à vélo dans les rues de Tel Aviv pour protester contre le siège de Gaza. Durant cette action, Jonathan Pollack avait été arrêté par des policiers en civil qui l'avait reconnu, l'ayant repéré dans de précédentes manifestations. Ils ont déclaré à la Cour l'avoir arrêté comme meneur présumé. La manifestation quant à elle s'est poursuivie sans entrave après l'arrestation de Jonathan. Cette arrestation apparaît comme une vengeance policière car Jonathan n'a

pas eu de comportement différent des autres manifestants. De plus aucun rassemblement de ce type n'avait jamais suscité une telle réaction à Tel Aviv.

Jonathan a été jugé pour ces faits le 27 décembre et condamné à 3 mois de prison et à une amende de 1500 NIS (un peu plus de 300 euros). Il a refusé la conversion de sa peine de prison en travaux d'intérêt général.

### **Extraits de la Déclaration devant la Cour de Tel Aviv:**

Votre honneur, une fois déclaré coupable, il est habituel pour un accusé de demander la clémence du tribunal et d'exprimer des remords pour avoir commis une infraction. Cependant, j'en suis incapable (...). Je voudrais en fait exprimer mes regrets sur un aspect particulier des événements de ce jour-là, s'il y a un remords dans mon coeur, c'est comme je l'ai démontré au cours du procès, de ne pas avoir joué un rôle majeur dans cette manifestation, et de ne pas avoir rempli mon devoir de faire tout ce qui était en mon pouvoir pour changer la situation insupportable des habitants de Gaza et mettre fin au contrôle d'Israël sur les Palestiniens (...)

Le sujet de ma prétendue infraction, ainsi que la motivation qu'il y a derrière, sont politiques. Il y a quelque chose qui ne peut être éludé. L'Etat d'Israël maintient un siège illégitime, inhumain et illégal sur la Bande de Gaza, qui demeure un territoire occupé selon le Droit international. Le siège, mené en mon nom autant qu'en votre nom, Monsieur, en notre nom à tous, est un cruel châtement collectif infligé à des citoyens ordinaires, résidents de la Bande de Gaza, sujets sans droit de l'occupation israélienne.

Face à cette réalité, y étant opposés, nous avons choisi le 31 janvier 2008, d'exercer la liberté d'expression qui nous est permise en tant que citoyens d'Israël. Cependant, il apparaît qu'ici dans une des nombreuses fausses démocraties du Moyen-Orient, cette liberté n'est pas gratuitement accordée, même aux fils privilégiés de cette société.

Je ne suis pas surpris par la décision de la Cour de me condamner, bien qu'il n'y ait aucune doute dans ma tête que nos actions de ce jour correspondaient à la plus basique, élémentaire, définition du droit individuel de protester. (...)

J'ajoute que, si votre Honneur décide de continuer et de m'imposer également la résiliation du sursis de ma peine [Jonathan avait été condamné précédemment à trois mois avec sursis pour participation à une manifestation contre le mur de séparation], j'irais en prison de tout coeur et la tête haute. C'est le système judiciaire lui-même, je crois, qui devrait baisser les yeux devant les souffrances infligées aux habitants de Gaza, de la même façon qu'il baisse les yeux et détourne son regard chaque jour face aux réalités de l'occupation.

Sources Communiqué de presse Coordination des comités populaire de lutte (27/12/10) voir le texte sur <http://palsolidarity.org>

Pour toutes informations : Jonathan Pollak +972-54-632-7736

# Chroniques d'Israël / Palestine

Michel Warshawski

## AU PIED DU MUR

DE NOTRE CORRESPONDANT  
À JÉRUSALEM



SYLLEPSE

Très régulièrement, pendant deux ans, le journaliste israélien a livré à l'hebdomadaire Siné Hebdo une chronique des événements courants du conflit israélo-palestinien et de la colonisation des territoires palestiniens voulue par l'État d'Israël.

Contrairement à la grande majorité des éditorialistes couvrant le Proche-Orient, l'auteur ne parle pas de « processus de paix », mais raconte et décrit les réalités, politiques, sociales et culturelles de cette région du globe où il vit, travaille et écrit, tout en étant un des opposants les plus farouches à la politique de son pays. S'il ne parle pas du « processus de paix », qu'il craint n'être que virtuel, il prend acte d'autres processus, ceux-ci très réels, en particulier la colonisation de la Palestine :

« *Le trio Netanyahu-Lieberman-Barak veut précipiter la colonisation de Jérusalem-Est avec l'objectif de lui enlever son caractère de ville arabe. En plein Jérusalem-Est, la municipalité vient de donner un permis de construire pour 24 nouvelles*

*unités de logement au coeur du quartier arabe d'A-Tur, sur les flancs du mont Scopus. Le projet ratifié par la municipalité autorise la construction de quatre immeubles qui seront habités par des colons d'extrême droite, dont le but est de faire partir le plus grand nombre possible de résidents arabes et de les remplacer par d'autres colons. Ce type de colonisation, au coeur des quartiers arabes de la ville, n'est pas nouveau : alors que l'ancien maire de Jérusalem, Teddy Kollek, architecte de l'"unification" unilatérale et forcée de la ville, avait voulu éviter les mélanges de populations, et défendu la "colonisation dans la séparation", Ehoud Olmert qui lui avait succédé à la tête de la mairie, et surtout Ariel Sharon, à l'époque ministre de la construction et du logement, ont, au cours des deux dernières décennies, encouragé la colonisation juive au coeur des quartiers arabes. »*

*Au pied du mur de notre correspondant à Jérusalem, par Michel Warschawski ; ed. Syllepse. 2011*  
9 euros

[http://www.syllepse.net/syllepse\\_images/divers/warshawski-FICHE.pdf](http://www.syllepse.net/syllepse_images/divers/warshawski-FICHE.pdf)

### Michel Warschawski effectuera une tournée pour présenter son ouvrage :

Mardi 11 janvier à **Strasbourg** 17h30, librairie Kléber

20 h, à la Maison des Syndicats, 1, rue Sédillot, pour une réunion-débat : *Israël au bord de l'abîme*

Mercredi 12 janvier à **Lille** à partir de 19 heures, à la Halle au Sucre, entrée rue de l'Entrepôt, 59000 Lille

Jeudi 13 janvier à **Paris** librairie l'Atelier, 2 bis rue Jourdain (20°) à partir de 20 heures

Vendredi 14 janvier à **Ivry sur Seine**, librairie Envie de Lire, 16 rue Gabriel Péri à Ivry sur Seine à partir de 19h30

Vendredi 14 et Samedi 15 janvier à **Lyon**

Maison des passages 44 rue St Georges 69005 Lyon (métro Vieux Lyon) : deux soirées « au pied du mur »

vendredi à partir de 19h30 Soirée hommage à Mamoud Darwich (spectacle lecture et projection du film « *Et la terre comme langue* » de Simone Bitton et Elias Sanbar

samedi de 16h30 à 19h30 rencontre-débat avec Michel Warschawski

Lundi 17 janvier à **Dijon** à 20 heures salle Devosge, 5 rue Devosge pour une réunion débat : *Israël au bord de l'abîme*

Mercredi 19 janvier à **Perpignan** de 14h à 16h à la Librairie Torcatis de Perpignan 10, rue Mailly

Mercredi 19 janvier à **Toulouse** 18h au bar-salle de spectacle " le Bijou", 123, avenue de Muret 31300 Toulouse

20h30 cinéma Utopia Toulouse, 24, rue Montardy 31000 Toulouse, projection-débat du film de Jacqueline Gesta: " *Le journal d'une orange, aller simple*"

# action

## Des milliers d'Israéliens défilent à Tel Aviv pour les droits de l'Homme

Des milliers d'Israéliens juifs et arabes, auxquels se sont joints des demandeurs d'asile étrangers, ont manifesté vendredi à Tel Aviv pour une vie dans " *la dignité et la liberté* " et contre la montée de l'extrémisme, pour la journée internationale des droits de l'Homme.

Les manifestants - 10.000 selon les organisateurs - ont défilé dans le centre de la métropole en brandissant des banderoles proclamant " *Les droits de l'Homme s'appliquent pour tous les hommes* ", ou fustigeant la poursuite de l'occupation israélienne des Territoires palestiniens.

Plusieurs centaines de demandeurs d'asile et travailleurs immigrés originaires d'Afrique ont participé à la manifestation derrière le slogan: " *Les demandeurs d'asile ne sont pas des criminels* ", selon un photographe de l'AFP.

" *C'est une expression de protestation contre la vague grandissante de racisme* ", a expliqué à l'AFP Hagaï Elad, directeur de Association pour les droits civiques en Israël (ACRI), organisatrice de la marche à laquelle des dizaines d'ONG avaient appelé.

" *Ce qu'il se passe en Israël depuis 18 mois est très grave. La discrimination est partout (...). La démocratie subit des attaques sur tous les fronts, et ces attaques proviennent du gouvernement lui-même* ", a-t-il déploré.

Les organisations israéliennes de défense des droits de l'Homme sont régulièrement accusées par le gouvernement de droite de Benjamin Netanyahu de " *faire le jeu du terrorisme* ", comme l'a encore affirmé vendredi le vice-ministre des Affaires étrangères, Danny Ayalon.

En Israël, les autorités redoublent d'efforts pour endiguer l'afflux de migrants africains, en majorité Soudanais et Erythréens. Et l'extrême-droite, représentée au gouvernement, poursuit sa campagne contre la minorité arabe accusée de déloyauté envers l'Etat juif.

Une vive polémique a éclaté cette semaine après que 300 rabbins ont signé un appel contre la location et la vente de maisons à des non-juifs, une mesure qui vise d'abord les Arabes israéliens.

Tel Aviv, 10 déc 2010 (AFP)

## Qui sommes nous ?

L'Union Juive Française pour la Paix (UJFP) a été fondée à Paris en avril 1994 - lors de la fête de Pessah de l'an 5754 – comme section de l'Union Juive Internationale pour la paix (UJIP) disparue depuis. Elle est aujourd'hui membre de la Fédération des Juifs européens pour une Paix juste (EJJJP). Conscients de nos histoires, nous assumons notre rôle d'agir pour « créer un monde meilleur ».

Le sionisme a abouti à la création de l'Etat d'Israël qui nie le peuple palestinien et ses droits.

Le conflit entre Israéliens et Palestiniens ne peut donc être résolu qu'en mettant un terme à la domination d'un peuple par un autre, par la mise en œuvre du droit à l'autodétermination pour le peuple palestinien et du droit de créer son propre État indépendant. Aucune solution juste et durable n'est possible sans un retrait total d'Israël de tous les territoires qu'il occupe depuis 1967 et sans le droit au retour des réfugiés palestiniens.

La forme étatique que les peuples de la région établiront dépendra de leur volonté et de l'évolution de leurs relations. Nous militons pour qu'elles évoluent dans le sens de l'égalité des droits de tous les habitants, d'une coopération mutuelle et d'une justice sociale ouvrant la voie à la paix.

L'UJFP regroupe des membres, Juifs ou non, qui œuvrent ensemble

– pour le « vivre ensemble » en France comme au Proche Orient,

– pour que des voix juives laïques et progressistes se fassent entendre,

et sont partie prenante des combats contre tous les racismes et toutes les discriminations.

## **JAFFA La mécanique de l'orange enfin en DVD** (film documentaire de Eyal Sivan; 88 min. 2009)

L'histoire de la Palestine et d'Israël s'articule autour de représentations, d'images et de clichés. Mais parmi tous ces symboles véhiculés et admis, un seul est commun aux deux : l'orange. Raconter l'histoire des Oranges de Jaffa, c'est raconter l'histoire de cette terre à travers un récit riche et plus bouleversant qu'on ne le pense.

Le film d'Eyal Sivan n'est pas qu'une façon de se souvenir. Il est davantage une entreprise de surgissement du passé à travers la mélancolie du présent. Les oranges de Jaffa ont beaucoup à nous dire. Et ce qu'elles nous disent est beau et triste. Beau, car à travers une recherche d'archives qui remonte à la naissance du cinéma, plusieurs mythologies, arabes et juives, se croisent et, ce que l'on a trop oublié, se conjuguent un temps. Triste, car l'aventure coloniale des sionistes se fondait sur l'oubli de l'orange, de son odeur, du fruit d'une terre, pour n'être plus qu'un produit d'exportation.

Dans Jaffa, la mécanique de l'orange, se rencontrent la poésie, la peinture, le cinéma, les travailleurs de l'agrume et les historiens, la mémoire et le présent. Car sans l'orange, il n'est pas de futur possible.

A commander sur le site de **Momento** ! <http://www.momento-films.com>



### **Gazastrophe trois fois primé**

Le film documentaire de nos amis Samir Abdallah et Khéridine Mabrouk, *Gazastrophe, le jour d'après* (production ISKRA & L'Yeux Ouverts, 2011 - 100 mn), a été honoré plusieurs fois fin 2010.

Tout d'abord, le **Prix du Jury officiel** et le **Prix des Jeunes Journalistes** lui ont décerné lors du 21<sup>e</sup> Festival international du film d'Histoire de Pessac (33) en novembre. Puis le **Grand Prix France TV – Enjeux méditerranéens** a été remis aux deux réalisateurs en décembre.

Plus de détails à l'adresse <http://www.france-palestine.org/article16229.html>



### **Un Bateau pour Gaza, ça continue**

Vous pouvez retrouver le tout nouveau matériel de campagne sur :

<http://www.unbateaupourgaza.fr/index.php/Les-outils-de-la-campagne>

Vos dons restent vitaux pour le projet, vous pouvez choisir

Le don en ligne

Le chèque à libeller à « *MRAP - un bateau pour Gaza France* » et à adresser au MRAP, 43 boulevard Magenta, 75010 Paris

Le virement : Domiciliation Credit coop Gare de L'est

Code banque 42559 Code guichet 00003

N° de compte 41020017913 Clé 71

UJFP 21, ter rue Voltaire, 75011 Paris 06 68 12 78 21  
e-mail: [contact@ujfp.org](mailto:contact@ujfp.org)

Directeur de publication: A. Rosevègue  
imprimerie spéciale